

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

N° DEL 2020.10.01/105

Thème: CULTURE 1

Objet: Convention de partenariat avec le Lycée d'Altitude pour l'éducation aux médias et à l'information

Convocation:

Date: 24/09/2020

Affichage: 24/09/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice:

33

Présents:

28

Nombre de suffrages

exprimés: 32

Étaient Présents :

MURGIA.

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON.

Le **jeudi 1**er **octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes

du Briançonnais, sous la présidence du Maire, Monsieur Arnaud

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD; Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS; Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI; Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ;

Absents excusés:

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN, Francine DAERDEN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

1 5 OCT. 2020

sous-prefecture
de Briançon

Rapporteur: Michèle SKRIPNIKOFF

En 2018, Julie Lefebvre a organisé un atelier médiatique à destination des lycéens de Briançon qui souhaitaient relancer un journal au sein de leur établissement. En mars 2019, 400 exemplaires du premier numéro du « Babilleur » ont été imprimés et distribués à Briançon.

Recrutés à la médiathèque en octobre 2019 comme assistante de conservation (secteur jeunesse), Julie Lefebvre continue, dans le cadre du projet culturel de la médiathèque d'animer des ateliers médiatiques hebdomadaires. Le troisième numéro du Babilleur est paru en mai 2020 avec une pagination plus importante et une publication autour des 600 exemplaires. Le Babilleur a remporté le Prix Médiatiks 2020, au niveau Régional puis National, décerné fin mai par le CLEMI (Centre de Liaison de l'Education aux Médias et à l'Information) dans la catégorie journaux imprimés – lycée.

Dans ce contexte, la médiathèque propose d'élargir la mission transversale d'éducation aux médias et à l'information de Julie Lefebvre en organisant, en plus des ateliers hebdomadaires à la médiathèque, des interventions au lycée auprès des classes des secondes générales et professionnelles.

Les objectifs généraux de ce projet sont les suivants :

- Découverte et pratique du métier de journaliste : déontologie, circuit et hiérarchisation de l'information, écriture journalistique, technique d'enquête, veille informationnelle.
- Inventer un espace de communication libre en sensibilisant les élèves à l'actualité et aux différents supports médiatiques.
- Imaginer, réaliser et publier au moins un exemplaire du journal du lycée dans l'année.

Les modalités d'exécutions sont celles-ci :

- Julie Lefebvre, propose des ateliers d'1h aux lycéens de seconde dans l'enceinte de l'établissement. Ces ateliers se dérouleront en ½ groupe en classe ou au CDI. Les créneaux possibles sont les suivants : mardi 11h-12h et 16h-18h, jeudi 14h-16h et vendredi 13h-15h30.
- Des ateliers de 2h sont proposés tous les mercredis après-midi à la médiathèque pour la réalisation du journal.

Afin de mettre en œuvre ce projet, une convention de partenariat a été rédigé avec Claudie Labrosse, documentaliste du lycée d'Altitude et validé par le proviseur, Monsieur Brulois.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre le lycée d'altitude et la médiathèque La Ruche.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 32 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

CULTURE 1 DEL 2020.10.01/105

PUBLIÉ LE

1 4 OCT. 2020

POUR EXTRAIT CERTEE CONFORME



CONSEIL MUNICIPAL DU 01/10/2020 PIÉCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION CULTURE 1 N° DEL 2020.10.01/105

1 5 OCT. 2020

SOUS-PREFECTURE DE BRIANÇON

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Arnaud Murgia, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2020.10.01/105 du 1^{er} octobre 20ENREGISTRÉ LE

ET

Le lycée d'Altitude, numéro de SIRET 19050003300013, 3 rue Marius Chancel, 05100 Briançon, représentée par son directeur en exercice, Monsieur Jean-Pierre Brulois, dûment habilité à signer la présente convention.

D'AUTRE PART,

D'UNE PART,

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la médiathèque « La ruche » et le Lycée Altitude de Briançon collaboreront à la construction d'ateliers d'Education aux Médias et à l'Information (EMI) au sein du lycée et auprès des élèves des classes de seconde générale et professionnelle

ARTICLE 2: Les objectifs

Le partenariat, entre autres, a pour but, d'éditer un journal annuel ou bi-annuel dénommés « le Babilleur ».

Objectifs généraux :

- Découverte et pratique du métier de journaliste : déontologie Charte journaliste jeune-, circuit et hiérarchisation de l'information, écriture journalistique, technique d'enquête, veille informationnelle :
- Inventer un espace de communication libre en sensibilisant les élèves à l'actualité et aux différents supports médiatiques ;
- Imaginer, réaliser et publier au moins un exemplaire du journal du lycée dans l'année.

Objectifs pédagogiques :

Objectifs transversaux et citoyens

Autonomie des lycéens ;

- Travail en équipe;
- Respect et écoute de la parole de l'autre.

Objectifs d'Education aux médias et à l'information

- Maîtrise et compréhension du circuit de l'information, de la production à la diffusion :
- Connaissance du monde médiatique ;
- Notions de droits encadrant la publication et la production : droits d'auteur, droit et limites de la liberté d'expression, droit d'utilisation de la voix;
- Esprit critique et validité de l'information : identification des sources, vérification de l'information, notions d'objectivité, de partialité, de discours...;
- Traitement de l'information : notion de choix éditorial, d'angle ;
- Travail sur la communication : construction d'un message (écriture, accroche, clarté), prises de rendez-vous et conduite d'un entretien.

ARTICLE 3: Modes d'interventions

La médiathèque « La Ruche », propose des ateliers d'1H00 aux lycéens de seconde dans l'enceinte de l'établissement. Ces ateliers sont animés par Julie Lefebvre, référente de l'Education aux Médias et à l'Information pour la médiathèque. Ces ateliers se dérouleront en ½ groupe en classe ou au CDI. Les créneaux possibles sont les suivants : mardi 11h-12h et 16h-18h, jeudi 14h-16h et vendredi 13h-15h30.

Des ateliers de 2h sont proposés tous les mercredis après-midi à la médiathèque pour la réalisation du journal.

Les ateliers seront réalisés avec l'aide d'enseignants volontaires et de la documentaliste Claudie Labrosse responsable pédagogique du projet pour le Lycée Altitude.

ARTICLE 4 : Responsabilité de la publication

Madame Claudie Labrosse, documentaliste du Lycée Altitude, est la directrice de publication du journal Lycéen dénommé « le Babilleur ». A ce titre, elle est responsable du contenu éditorial du journal.

ARTICLE 5 : Durée du partenariat

La présente convention de partenariat prend fin le 30 septembre 2021.

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour le Lycée Altitude Le Directeur, **Jean-Denis BRULOIS** Pour la commune, Le Maire, **Arnaud Murgia**